



**IBH**  
**INTERCOMMUNALE DU**  
**BOIS D'HAVRÉ**

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU BOIS D'HAVRE**

Siège social : Hôtel de Ville de Mons, Grand-Place, 22 – 7000 MONS

T é l . : 0 4 7 7 / 4 9 . 7 7 . 7 3

[i n f o @ i - b - h . b e](mailto:info@i-b-h.be)

---

---

RAPPORT ANNUEL DU COMITE DE REMUNERATION DE  
L'INTERCOMMUNALE IBH – lundi 11 mai 2026  
(ART. 11523-17-2 DU CDLC)

---

- Monsieur Jonathan **DARVILLE**, Président
- Madame Nathalie **BERTHOT**, Administrateur
- Monsieur Emmanuel **DELHOVE**, Administrateur
- Monsieur Mathieu **VELTRI**, Administrateur
- Madame Giuseppa **SOLLAMI**, Secrétaire

Le président débute la séance à 16 H 00.

Pour répondre aux exigences de l'article L1523-17-2 nouveau du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le comité de rémunération rédige son rapport d'évaluation annuel au Conseil d'Administration pour l'année 2026/exercice 2025

Toutefois, le présent rapport ne reprend aucune donnée individuelle afin de préserver le droit à la vie privée des personnes concernées, conformément aux prescriptions impératives de la Loi du 18 mars 1993 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et aux articles 8 de la Convention des Droits de l'Homme et 22 de la Constitution belge.

Par dérogation, l'article 89 du décret du 29 mars 2018 dispose qu'à partir du 1er juin 2019, les rémunérations liées à l'exercice des mandats au sein des nouveaux organes de gestion sont octroyées conformément aux dispositions de l'article 52 du présent décret et ne pourront être supérieures aux nouveaux plafonds ».

- **Pour les administrateurs, un jeton de présence de 162,50 € brut**
- **Pour le Président, une rémunération mensuelle 455,00 € brut**

**RÉMUNERATIONS ET TOUT AUTRE ÉVENTUEL AVANTAGE, PÉCUNIAIRE OU NON, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT ACCORDÉS AUX FONCTIONS DE DIRECTION.**

Néant.

Fait à Mons, le 11 mai 2026.



Jonathan **DARVILLE**,  
Président du conseil d'administration.